



Compte-rendu du CTL du 29/10/2020

Ce CTL se tient alors que le gouvernement annonce un deuxième confinement.

Ce confinement sera différent puisque toutes les missions continuent d'être exercées. Le DDFiP souhaite qu'une attention particulière soit portée aux personnes fragiles et comme préconisé, le télétravail devra monter en puissance.

Pour notre part, nous avons demandé quel dispositif est mis place pour les agents vulnérables face au Covid. Au 1^{er} septembre, le gouvernement avait énormément restreint les critères de vulnérabilité (décret retoqué par le Conseil d'État) ; or, pour notre part, nous souhaitons que soient retenus vulnérables ceux qui avaient été détectés comme tels sur la première période de confinement et qu'ils soient prioritaires pour une proposition de télétravail.

La DDFIP est en attente de la décision sur les critères de fragilité (cf nos informations par mail et sur le site) ; depuis cette date le nouveau décret est sorti.

Concernant le contrôle fiscal et le recouvrement forcé, les interventions déjà programmées sont maintenues, les services publics restent ouverts y compris les accueils.

Si nous sommes favorables à une ouverture au public il nous faut protéger les agents et le public. La faiblesse des horaires d'ouverture à Condé est dangereuse à ce titre et ne répond plus aux missions de service public qui incombent à notre administration.

Rapprochement BCR/PCE

Le DDFIP s'engage à ce que la gestion des personnels reste identique (affectation, temps de travail, indemnitaire).

D'après la direction, ce rapprochement facilitera les échanges entre les deux services ; une double vision permettra de mieux appréhender les dossiers.

Même si le directeur se défend d'une généralisation de la polyvalence, nous savons bien qu'à terme c'est ce qui est attendu d'autant plus que le DDFiP a refusé de s'engager sur le maintien des emplois à la suite du rapprochement.

Vote : Contre : CGT, Solidaires Abstention : FO, CFTC

La CGT vote contre : le rapprochement des services pouvait se faire sans fusion et il n'y a aucune garantie sur le maintien des emplois.

Modifications des horaires d'accueil

Le DDFIP suite au Groupe de Travail national « accueil » propose de simplifier les horaires d'ouverture, il fait des propositions locales intermédiaires avant la version définitive qui sera décidée lors de la note de cadrage.

La CGT constate que les horaires ont été modifiés lors du confinement sans consultation des représentants des personnels et sans information du public.

Les contribuables ont trouvé porte close et cela continue. Réduire de moitié le temps d'ouverture des accueils en période de pandémie, c'est mettre les contribuables et les agents en danger puisque cela implique de concentrer l'accueil sur une demi-journée. Nous assurons une mission de service public ; l'accueil est primordial et nécessite d'y mettre les moyens. Notamment avec la crise sociale qui s'annonce, les usagers auront besoin de nous.

Pour le DDFIP, la fermeture des services permet de mieux utiliser le temps pour répondre aux appels, mails et e-contacts et évite aux usagers de se déplacer inutilement.

De qui se moque t-on ?

Pour exemple, à Bourges-Condé l'autocom ne fonctionne pas.

Les usagers peinent à nous joindre par téléphone et justement les usagers qui se déplacent, sont ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas accéder à internet !

L'accueil de Condé peut recevoir jusqu'à plus de 100 personnes chaque demi-journée. De même, le public se déplace beaucoup sur Vierzon. Les Trésoreries de proximité sont elles aussi très sollicitées. L'arrivée d'Amendes (beaucoup de paiement en caisse) au SIP de Bourges, la disparition des Trésoreries telles qu'Aubigny et Châteaumeillant va accentuer la concentration sur quelques implantations.

A défaut de pouvoir être reçus ou de pouvoir contacter les services, les contribuables corrigent à de multiples reprises leurs déclarations et cela engendre dans les SIP des listes à retraiter et des relances en masse. La réduction d'ouverture des caisses pose un réel problème aux échéances.

De plus réduire l'ouverture des services se traduira inévitablement par des suppressions d'emplois au détriment du service public.

Si le DDFIP se défend de sacrifier la réception du public, les faits prouvent le contraire et la mise en place du NRP continue d'accentuer la vision de la DGFIP sur le tout internet au détriment d'un service de proximité au service de tous.

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO, CFTC

Les élus du personnel à l'unanimité ont émis un avis défavorable ; ce point fera donc l'objet d'une reconvoction.

Ponts naturels 2021

vendredi 14 mai et vendredi 12 novembre

Vote Pour : Solidaires, FO, CFTC Abstention : CGT

La CGT s'est abstenue : les ponts posent problème pour les agents ne bénéficiant pas de RTT, ne les oublions pas ! De plus, l'un des ponts n'est pas sur des vacances scolaires, ce qui oblige certains à poser une journée de congé, perdue pour une autre occasion.

Recrutement de contractuels : 2 pour le Cher

Le DDFIP explique que les recrutements de contractuels sont possibles soit en cas de vacance de poste, soit en cas de technicité particulière. Ce serait une opportunité pour Sancerre qui a besoin de personnel puisqu'une antenne y est maintenue et, selon lui, il n'y aurait pas de mutation en attente au niveau national pour ce site.

Les chefs de services ont été associés à la rédaction de la fiche de poste mais c'est la Direction qui se charge du recrutement pour éviter les accusations de « copinage » et en assume la responsabilité. Le DDFiP estime qu'il doit y avoir une distance entre employeur de proximité et recruteur.

Pour la CGT, le recrutement de CDD est porteur en soi de favoritisme possible et c'est pourquoi nous restons attachés au recrutement par concours qui garantit l'égalité d'accès à la fonction publique.

De nombreux postes de Directeurs sont aussi ouverts à un recrutement externe, ce qui est grave et dangereux. Cela revient à confier les clés de la DGFIP à des personnes qui vont repartir dans le privé après avoir eu la main sur les orientations du contrôle fiscal, après avoir pris connaissance de nos faiblesses, du mode de fonctionnement de nos outils informatiques et bien d'autres informations bien intéressantes pour le patronat ...

En ce qui concerne la « démétropolisation » sur Vierzon, en réponse à notre demande, la Direction indique que si les agents du service d'origine ne suivent pas leur mission, des recrutements seront étalés sur 2 ou 3 ans et que l'embauche de contractuels n'est pas exclu mais pas privilégié.

Tableau de Veille Sociale

Pour la Direction, cela n'a pas permis de détecter des situations difficiles qu'elle ne connaissait pas, les indicateurs ont peut-être fait leur temps.

La CGT a noté qu'entre le nombre de jours mis sur un CET (équivalent temps 6,5 agents) et les écrêtements mensuels (équivalent temps 1 agent ; pour info les écrêtements journaliers ne sont pas comptés), cela représente l'équivalent du travail du 7,5 agents. Nous ne pouvons que constater qu'il a forcément des agents en danger : la surprésence au travail est un symptôme de burn-out.

Nous avons demandé une action de prévention envers ces agents mais le DDFIP ne voit pas quelle action mettre en œuvre. Alors à quoi sert le tableau de veille sociale ?! Nous rappelons que l'employeur est responsable de la santé des salariés et que les agents doivent être informés des risques.

Formation Professionnelle :

DDFIP : du fait de la situation sanitaire, beaucoup de formations sont annulées en 2020 et l'Enfip a ouvert des formations en accès libre.

CGT : des formations se déroulent sur des demi-journées hors de notre département, nous demandons que les journées soient banalisées ou que les agents bénéficient de l'après-midi en délai de route. Retourner au travail, c'est être en déficit à la pointeuse et ne pas manger correctement ce qui ne peut pas être exigé par la direction.

Pour la Direction, cela doit être étudié. Nous attendons une réponse plus claire !

Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIE

DDFIP : c'est un engagement du gouvernement, informer les usagers pour améliorer la qualité.

CGT : Depuis la mise en place d'un accueil uniquement sur rendez-vous, la réception en SIE a considérablement diminué jusqu'à devenir quasi inexistante ; alors, parler de la qualité de l'accueil pourrait prêter à sourire puisque les contribuables ont été poussés à ne plus venir au guichet !

Répartition de la prime covid

99 bénéficiaires de la prime sur le Cher :

27 ont perçu 1000 € et 72 ont reçu 330 € ; soit 27 % des agents de SIP, 33 % en SIE, 30 % des SIP/SIE, 29 % en direction et 30 % en trésoreries.

Par catégories :

8 A+ : 3 à 1000€ et 5 à 330€

19 A : 7 à 1000 € et 12 à 330€

47 B : 14 à 1000€ et 33 à 330€

25 C : 3 à 1000 € et 22 à 330 €

La CGT avait demandé depuis longtemps une communication sur le sujet, elle n'arrive que maintenant. Cette prime a créé des mécontentements dans les services, les agents qui ne l'ont pas eu ont le sentiment que leur travail pendant le confinement n'a pas été reconnu. Nous sommes contre les primes, la seule reconnaissance doit être l'augmentation du point d'indice.

Quelle est la part des agents en télétravail qui ont reçu cette prime ? La Direction s'est refusée à communiquer sur le sujet et renvoie la responsabilité sur les chefs de service.

Nous avons beaucoup de remontées d'agents en télétravail pendant toute la durée du confinement qui n'ont rien perçu. Le fait de ne pas considérer à égalité les télétravailleurs et les agents en présentiel est aussi une raison de la réticence à reprendre du télétravail actuellement.

Les élues CGT en CTL : Sylvie Melgarès, Gillette Tessier